



Rédaction et Edition : Mairie de Pencren



SOMMAIRE

LA MAIRIE COMMUNIQUE

- ETAT CIVIL
- URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL VIE ASSOCIATIVE

- USP
- COMITE DES FETES
- CLUB DES AINES
- APE—ECOLE
- TENNIS DE TABLE

DIVERS

LE SAVIEZ-VOUS ?

SPECIAL NOEL : QUIZZ—RECETTES

DATES DE PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE :

Du lundi au samedi : de 9h à 12h

Le mardi et jeudi : de 14h à 18h

Il reçoit sur rendez-vous :

Mardi, jeudi et samedi : de 9h à 11h

Permanence des adjoints :

Lucien VIGOUROUX :

Présent : Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Chantal GOUZ :

Enfance & Jeunesse : sur RDV

Roseline EMILY :

CCAS - Information : sur RDV

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi : 8h30 – 12h
et 13h30 – 17h30

Le vendredi : 8h30 – 12h
et 13h30 – 16h30

Le samedi : 9h00 – 12h

Fermeture de la mairie à 16h00
les mercredis 24 décembre
et 31 décembre.

Joyeux Noël en...

...breton : Nedeleg laouenn

...créole guadeloupéen : Jwaïeu Nouel

...espéranto : Gojan Kristnaskon

...Kabyle : Assegass amegass

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ETAT CIVIL

Naissances : Tess ARNAUD, 4 rue des Cerisiers, née le 7 novembre 2008

Nolwenn DUIGOU, 13 rue Xavier Grall, née le 24 novembre 2008

Décès : Marie-Louise ABIVEN, 18 route de la Fontaine, décédée le 15 novembre 2008

URBANISME

Déclarations de travaux accordées :

GOUZOU Pascal, 46 rue des Bruyères, clôture

HERE Vincent, 28 rue des Châtaigniers, abri de voiture

POSTEC Jean, Hellez Bras, abri de jardin

LE JEUNE Denise, Rosquelen, changement de fenêtres

BECAM Franck, 11 rue des Cerisiers, clôture



Recensement des jeunes – parcours citoyen (filles et garçons) :

Les jeunes nés en **décembre 1992** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, et au plus tard le dernier jour du trimestre d'anniversaire. Se munir du livret de famille. L'attestation qui sera délivrée est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Analyse d'eau

Prélèvement effectué le 14 octobre 2008

Nitrates (NO3) : 32 mg/l. Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Inscriptions sur la liste électorale politique

Les nouveaux habitants ainsi que les jeunes qui atteindront 18 ans au 28 février 2009, désirant s'inscrire sur la liste électorale, sont invités à se présenter en mairie avant le 31 décembre 2008. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

ATTENTION !

Le QUIZZ des Familles - spécial NOEL—est à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le samedi 27 décembre 2008.

LA MUNICIPALITE VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE

Et vous invite à venir nombreux
au « Pot du nouvel An »
au cours duquel le Maire
présentera ses vœux
à tous les Pencrenais,
le samedi 3 janvier 2009
à 11h30
à la salle polyvalente.

DIRINON

Téléthon
5 et 6
décembre 2008

ASSOCIATIONS - PLANNING DES FESTIVITES 2008/2009—COMPLEMENT

TENNIS DE TABLE / BADMINTON	24/01/09	Goûter
TENNIS DE TABLE / BADMINTON	22/02/09	Vide grenier

REOUVERTURE DU FOYER DES JEUNES SAMEDI 6 DECEMBRE : HORAIRES EN MAIRIE

DATES A RETENIR

12 décembre : ECOLE – APE : Marché de Noël à 18h

13 décembre : Paroisse : Temps fort de caté de 9h à 12h et éveil à la foi de 10h à 12h

17 décembre : GYM'CLUB : Goûter de Noël

21 décembre : USP : Loto à 14h

24 décembre : Paroisse : Veillée de Noël à 19h à Dirinon

25 décembre : Messe de Noël à 10h30 à Pencren

3 janvier 2009 : Municipalité : Vœux du Maire à 11h30

10 janvier : USP : Goûter des jeunes

Les articles sont à déposer en mairie ou par courriel (mairie.pencran@wanadoo.fr) pour le lundi 29 décembre 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du jeudi 6 novembre 2008 – 18h

Le conseil s'est réuni sous la présidence de M. Jean CRENN, maire.

Absents : Pierre TREHIN (excusé, a donné procuration à M. VIGOUROUX), Jacques GUEVEL.

Secrétaire de séance : Hervé LUCAS

Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas

M. VIGOUROUX présente le rapport d'activités de l'année 2007 de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau – Daoulas.

Il liste notamment **les compétences de la communauté**, à savoir : aménagement de l'espace, actions de développement économique, actions de développement touristique, protection et mise en valeur de l'environnement, habitat, action sociale liée à l'emploi, piscine, transports scolaires, voirie, assainissement, service de secours et d'incendie, centre intercommunal d'action sociale (fonds de concours).

Il présente le patrimoine immobilier, les éléments fiscaux et financiers, le fonctionnement de la communauté et les différentes activités notamment l'action économique, l'habitat, les transports scolaires et extra-scolaires, la piscine, la collecte et le traitement des déchets ménagers, le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce rapport. Pour : 18.

Institution du principe de Participation Voirie et Réseaux (PVR)

M. VIGOUROUX présente au conseil municipal une rencontre organisée par le SDEF (Syndicat Départemental d'Energie du Finistère), l'ERDF (Electricité Réseau Distribution France), les services de la D.D.E. et l'Association des Maires du Finistère et portant sur **le nouveau dispositif de facturation et de financement des raccordements aux réseaux publics de distribution d'électricité**. A compter du 1^{er} janvier 2009, sous réserve de la publication d'un arrêté, les communes seront redevables des contributions pour les travaux d'extension du réseau d'électricité à charge pour la commune de récupérer tout ou partie de ces frais par le biais de la P.V.R. (participation voirie et réseaux). Le code de l'urbanisme autorise de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, et de l'aménagement des voies existantes, ainsi que les coûts d'établissement (ou d'adaptation) des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal cette participation pour le financement des voiries et réseaux publics.

Le conseil municipal peut exempter en totalité ou en partie les constructions de logements sociaux, mais les conseillers, estimant qu'ils n'ont pas suffisamment de renseignements pour prendre cette décision (notamment : est-ce que l'exemption sera reportée sur les loyers ?), la reportent à la prochaine séance. Pour : 18.

Questions diverses

Modification de poste

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'emploi de cuisinier a été modifié lors de la séance du 18 juin 2008 puis du 11 septembre 2008 (modification horaire et ouverture à un nouveau grade).

C.C.I.D.

Le Maire présente aux conseillers la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs nommés par le directeur des services fiscaux au vu d'une liste de noms proposée par le conseil.



Le 11 novembre 2008, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux ont assisté à la commémoration du 90^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. En présence des Anciens combattants, un dépôt de gerbe, une minute de silence et la sonnerie aux morts ont permis de rendre hommage aux victimes de toutes les guerres.



Visite du quartier de Kerlois

Le 8 novembre le Conseil Municipal a visité les rues Anjela DUVAL, Xavier GRALL et Anatole LE BRAZ

VIE ASSOCIATIVE

U S PENCRAN

Le Kig ha farz de l'USP a eu lieu le 11 novembre.



Claude CALVEZ, 84 ans, fervent supporter de l'USP



COMITE DES FETES

Assemblée générale du 24 octobre 2008.



VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES AINES

Le 1^{er} octobre, l'allée couverte de pétanque de la salle polyvalente a été remise en état par un employé communal aidé d'une équipe de bénévoles. Les «pétanqueurs» auront ainsi beaucoup de plaisir à s'affronter durant la période hivernale. Dans le but de fidéliser et d'inciter les adhérents du club, un challenge de pétanque et de dominos a été organisé sur 5 mardis (du 30 septembre au 28 octobre). Avec un partenaire différent chaque mardi, les équipes se sont affrontées dans la bonne humeur mais toujours avec beaucoup de sérieux : les meilleurs joueurs étaient récompensés suivant le nombre de points final.

Voici le classement :

Pétanque : 10 participants dont 1 féminine

1^{er} - Philippe VICAN

2^e - Michel CORRE

3^e - Albert GRALL

4^e - Roger EMILY

5^e - Dédé COAT

Aux dominos : 13 participants

1^{er} - Michelle ABJEAN

2^e - Alice LE LONG

3^e - Louis TOUBOT

4^e - Jeanne DIVERRES

5^e - Yvonne CAER

A la marche, cinq participantes ont aussi été récompensées :

1^{er} - ex-aequo : Marie France SPARFEL et Agnès GOASCOZ

3^e - Monique SPARFEL

4^e - Yvette SALOU

5^e - Odette VIGOUROUX

L'assemblée générale aura lieu le samedi 17 janvier 2009 à 11 heures au local du club, salle de sports. Remise des timbres et nouvelles inscriptions à partir de 10 heures. Le prix du timbre a été maintenu à 16 €.

A l'issue de la réunion un repas sera offert aux adhérents au restaurant du bourg « Couleur Café ».

APE — ECOLE

Samedi 15 novembre 2008, l'association des parents d'élèves de l'école a organisé une soirée crêpes à la salle polyvalente. Cette soirée a rencontré un vif succès puisque près de 300 personnes s'y sont retrouvées. Le bénéfice de cette soirée permettra de financer une partie des activités scolaires de l'année (cinéma, jardinage, sortie à Océanopolis, sortie au festival du film court, initiation au poney). Les prochaines animations de l'association sont **un marché de Noël le 12 décembre**, le goûter des enfants le 19 décembre et un loto le 25 janvier.



TENNIS DE TABLE

Le 11 novembre 2008 s'est déroulé à Daoulas le championnat départemental UFOLEP de Tennis de Table. Cette journée s'est tenue en deux temps : tout d'abord les simples puis l'après-midi ont eu lieu les coupes par équipe de deux. Les licenciés du club de l'AL PENCAN se sont distingués dans leurs catégories, certains pour une première participation à un championnat.

En simple :

Seniors Hommes, Adam GRECK a terminé 11^e.

En Minimes Hommes, Rémi LANNURIEN, finissant 1^{er} est donc champion départemental. Dans cette même catégorie, Thomas PREINCE a terminé 4^e, Anthony Le CLEC'H 5^e, Erwan BOULLE 6^e et Romain GUILCHER a terminé 9^e.

Côté Femmes, Marion PREINCE est, elle aussi, championne départementale en catégorie Juniors. Nadège L'HOSTIS, quant à elle, a terminé 2^e en Seniors femmes.

En coupe nationale :

Nadège et Marion ont terminé 2^e en coupe féminine.

Les licenciés se donneront donc rendez-vous dans les Côtes-d'Armor en mars prochain afin de participer aux Régionaux !!!

Les entraînements de tennis de table ont lieu le vendredi de 19h à 20h30 à la salle de sports.



Les Participants

En haut : Nadège L'HOSTIS, Marion PREINCE, Adam GRECK, Anthony LE CLEC'H

En bas : Thomas PREINCE, Erwan BOULLE, Romain GUILCHER et Rémi LANNURIEN

Les Médailleurs

Thomas PREINCE,
Marion PREINCE,
Nadège L'HOSTIS et
Rémi LANNURIEN



DIVERS

PETITES ANNONCES

Recherche nourrice travaillant le samedi

(3 jours par semaine maxi)

A partir de mai 2009.

06 26 67 18 88 ou 06 09 16 25 16

Le soir : Tél : 09 51 63 78 45.

Vend VTT marque GIANT peu servi (50 km)

Louis MARC : 02 98 85 28 17

CROIX ROUGE FRANCAISE

Délégation de Landerneau

AIDE ADMINISTRATIVE

Service Gratuit, Anonyme et Confidentiel.

Vous avez besoin d'une aide pour la gestion de votre budget, dans la rédaction de courriers ou pour remplir des formulaires administratifs.

PERMANENCE AU LOCAL DE LA DELEGATION : les samedis des semaines impaires de 10h à 12h

Contact :

Croix-Rouge Française

Allée des Haras

Tél/Fax : 02 98 85 01 10

stephane.bellec@croix-rouge.fr



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

L'Ile aux cheveux - Résultats de la tombola :

1^{er} lot : Lecteur DVD - M. BOSSARD Jean-Alain, Pencran

2^e lot : Soin visage - M^{me} PERROT Marie Madeleine, Pencran

3^e lot : Sèche-cheveux - M^{me} HOUPPIER Martine, Pencran

4^e lot : Panier garni - M^{me} LE GUEN Marie-Françoise, Pencran

5^e lot : Bouteille de champagne - M. SENE Jonathan, Pencran

6^e lot : 2 repas au restaurant Couleur Café - M. THOMAS, St Urbain

7^e lot : 2 repas à la crêperie Entre Terre et Mer - M^{me} JEZEQUEL Cathy, Pencran

8^e lot : 2 repas à la crêperie Entre Terre et Mer - M^{me} GAREL, Guipavas

9^e lot : 4 verres sur pieds - M. GELEOC Yvon, Pencran

10^e lot : 4 verres motif poisson - M^{me} KERHOAS Régine, Dirinon

11^e lot : 2 bougies au chocolat - M^{me} DELAMOTTE Marie-Pierre, Pencran

La remise des lots a eu lieu le 5 décembre, suivie d'un verre de l'amitié. Pour les fêtes de fin d'année, Fanny et son équipe vous proposent des bons cadeaux, des articles de maroquinerie à - 20% et des palettes de maquillages qui séduiront vos enfants et petits enfants.

Le salon sera fermé pour congés, du jeudi 1^{er} janvier au mercredi 7 janvier 2009 inclus.



Petite histoire de la fête de Noël

Un jour célébré depuis la préhistoire

Dès la préhistoire, on fête les jours les plus courts de l'année pour aider le soleil à vaincre les ténèbres et à renaître. C'est le solstice d'hiver. Les religions de l'Antiquité ont toutes célébré ce jour particulier : les celtes, par exemple, faisaient de grands feux pour lutter contre les ténèbres.

A Rome on célébrait aussi, dès le premier siècle avant J.-C., le culte de Mithra, d'origine persane. Mithra était la divinité perse de la lumière (et donc du soleil). On fêtait sa naissance le 25 décembre, (*dies natalis solis invicti* : jour de naissance du soleil invaincu). Noël est donc, à l'origine, la fête du soleil et le mot «noël» viendrait de deux mots gaulois : *noio* (« nouveau » qui donnera *nevez* en breton) et *hel* (« soleil », *heol* en breton). En 274, l'empereur Julien, adepte du culte de Mithra, en fait la religion d'Etat et fixe la célébration du solstice d'hiver le 25 décembre.



Mithra et le sacrifice du taureau

Fêter la naissance de Jésus ?

Fêter un anniversaire de naissance ne faisait pas partie des traditions juives, car ces pratiques étaient d'origines païennes. Les premiers chrétiens (qui rappelons-le sont d'abord des juifs, au moins jusqu'à la prédication de Paul) les ont rejetées jusqu'au IV^e siècle de notre ère. La fête de Noël n'existait donc pas au début du christianisme. C'est seulement à partir du II^e siècle que l'Eglise a cherché à déterminer dans l'année le jour de la naissance de Jésus sur lequel les évangiles ne disent rien. Des dates différentes ont été proposées : le 6 janvier, le 25 mars, le 10 avril ...

Le 6 janvier avait d'abord été choisi. Mais, à Rome, on lui a ensuite préféré le 25 décembre pour concurrencer les fêtes païennes qui avaient lieu ce jour-là, dont le culte de Mithra. On ne changeait pas les habitudes millénaires de la fête du solstice d'hiver, on changeait juste sa signification principale. En effet, en s'inspirant de la Bible (Malachie 3/19 et Luc 1/78), on considérait la venue du Christ comme le lever du "Soleil de justice".



Jésus représenté en soleil de justice

Le 25 décembre devient une fête chrétienne obligatoire

La fête du 25 décembre est arrivée en Gaule au début du V^e siècle. La messe de minuit se célèbre dès le V^e siècle. A partir du XII^e siècle, la célébration religieuse est accompagnée de drames liturgiques, les "mystères", qui mettent en scène l'adoration des bergers ou la procession des mages. Les crèches d'églises apparaissent en Italie au XV^e siècle et l'arbre de Noël en Allemagne au XVI^e siècle. Puis les crèches familiales se développent à partir du XVII^e siècle.

Saint Nicolas

Saint Nicolas est né à la fin du III^e siècle en Lycie (sud de l'actuelle Turquie). Il était évêque de Myre. C'était un homme réputé pour sa bonté. Lors des Croisades, un chevalier lorrain aurait récupéré une de ses phalanges. Il l'offrit à l'église de Port (Meurthe et Moselle). La ville est alors rebaptisée Saint-Nicolas-de-Port. Saint Nicolas aurait réalisé plusieurs miracles, comme celui d'avoir ressuscité trois enfants. Une chanson populaire raconte l'histoire de trois petits enfants partis glaner dans les champs... A la nuit tombée, perdus, il frappent à la porte d'un boucher. A peine entrés, il les tue, les découpe et les met au saloir... Sept ans plus tard, Saint Nicolas passant par là, leur redonne la vie... Saint Nicolas devient alors le protecteur des enfants.



Tous les ans, la veille de l'anniversaire de sa mort, le 6 décembre, Saint Nicolas descend du ciel, entre par la cheminée pour apporter des friandises et des cadeaux aux enfants sages. Il porte une longue barbe blanche, une mitre, une crosse et un long manteau, souvent rouge. Il est accompagné du Père Fouettard : c'est l'opposé de Saint Nicolas. D'aspect repoussant, horrible et menaçant, il tient une verge pour fouetter les enfants méchants... Le réveillon de la Saint-Nicolas a donc lieu le 5 décembre. Avant de se coucher, les enfants déposent leur soulier ou leur chaussette près de la cheminée, ou bien près de la porte, ainsi qu'un peu de foin ou une carotte pour l'âne de Saint Nicolas. Les cadeaux se donnaient autrefois uniquement pour la Saint-Nicolas, Noël étant seulement une fête religieuse.

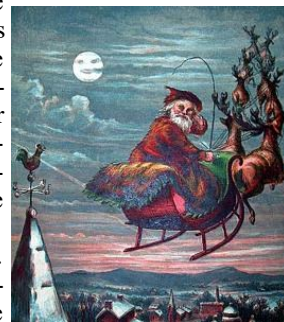
Aux Pays-Bas, c'est Sinterklaas que l'on fête le réveillon du 5 décembre. Contrairement au saint lorrain, il se déplace sur un cheval blanc capable de marcher sur les toits. Il est accompagné par des centaines de zwarte pieten (zwart, noir & piet, pierrot, diminutif de Pierre) qui descendent dans les cheminées (d'où leur couleur noire) pour apporter, dans un grand sac, des cadeaux aux enfants qui ont été sages (enveloppés dans du papier spécial Sinterklaas).

L'apparition du Père Noël

Saint Nicolas a traversé l'Atlantique avec des Hollandais (donc Sinterklaas). Son nom s'est américanisé en Santa Claus. En 1823, un pasteur américain, Clément Moore, écrit un conte, *A Visit From Saint Nicholas*, qui fera connaître et rendre populaire Saint Nicolas aux États-Unis. Cependant, Saint Nicolas ne peut pas apporter des cadeaux à tous les enfants du monde le même jour ! Aux États-Unis, il ne vient donc pas la veille du 6 décembre mais la veille de Noël... Ainsi, Santa Claus devient l'homme de Noël... Le saint devient laïc, débarrassé de sa mitre et de sa crosse. Ce n'est ni un âne ni un cheval qui le conduit : il est tiré par un traîneau de huit petits rennes (Dasher, Dancer, Prancer, Vixen, Comet, Cupid, Donder et Blitzen). Au milieu du XIX^e siècle, le dessinateur américain Thomas Nast lui donne cet aspect familier que nous lui connaissons aujourd'hui. Conduit par des rennes, il l'imagine originaire du pôle nord.



Au XX^e siècle, il devient représentant de commerce de la société de consommation américaine. Une firme de sodas, Coca-Cola, contribue à le rendre populaire au-delà des États-Unis en l'utilisant dans ses publicités, en 1930 puis en 1950. Certains Européens vont même croire que c'est ce qui est à l'origine des couleurs rouge et blanche du Père Noël ! C'est après la seconde guerre mondiale qu'il commencera à devenir populaire en France sous le nom de Père Noël. Il sera aussi rendu populaire par une chanson de Tino Rossi, tirée



d'un film tourné pendant la guerre : *Petit Papa Noël*...

Le Père Noël dérange rapidement les autorités religieuses. Il est un concurrent redoutable. En 1951, son effigie a été brûlée sur le parvis d'une église à la demande de l'évêché. Le cardinal Roques, archevêque de Rennes à la même époque dénonçait les "invraisemblables stupidités d'un imaginaire chiffonnier, dénommé père Noël". Le Père Noël est condamné, repoussé, discuté mais les enfants l'adorent parce qu'il est merveilleux (c'est un vrai personnage de conte de fées) et qu'il apporte des cadeaux.

SPECIAL NOËL - QUIZZ DES FAMILLES

Pour vos veillées de décembre, voici un petit questionnaire vous permettant de vérifier vos connaissances sur Pencran et sur la Bretagne. Venez déposer votre questionnaire en mairie dans la boîte aux lettres. Les 3 meilleurs gagneront un prix (des livres). S'il y a égalité de notes, les questions subsidiaires départageront les gagnants, ceci en présence non pas d'un huissier, mais de Monsieur le Maire (c'est tout aussi sûr). Vous avez jusqu'au samedi 27 décembre pour rendre vos réponses. Les prix seront donnés lors de la cérémonie des vœux. Alors, à vos méninges et à vos dictionnaires...

1. Pencran n'est pas une commune très étendue, mais, au fait, quelle est sa superficie exacte (en hectares) ?

- ☐ 793 ha ☐ 893 ha ☐ 843 ha ☐ 943 ha

2. Pencran n'est une commune que depuis environ deux siècles, mais existait depuis longtemps en tant que trêve de la paroisse de Ploudiry. Vous souvenez-vous de quand date la première mention écrite connue de Pencran ?

- ☐ XII^e siècle ☐ XIII^e siècle ☐ XIV^e siècle ☐ XV^e siècle

3. Olivier Saladin, évêque de Nantes au XIV^e siècle, est un des Pencranais les plus connus de l'histoire (il faut dire qu'ils ne sont pas très nombreux à lui disputer ce statut). Connaîtriez-vous son lieu de naissance exact ?

- ☐ manoir de Kermadec ☐ presbytère de Pencran
☐ manoir de Chef du Bois ☐ château de Keraoul

4. Pencran est cernée de toutes parts par d'autres communes dont Landerneau et Dirinon. Laquelle de ces communes n'a pas de frontière avec Pencran ?

- ☐ La Martyre ☐ Ploudiry ☐ Saint Urbain ☐ Plouédern

5. La Bretagne fut longtemps en retard technique sur le reste de la France. (assainissement, électrification, réseau routier...) A propos, savez-vous à quelle époque la commune de Pencran fut entièrement électrifiée ?

- ☐ années 1930 ☐ années 1940 ☐ années 1950 ☐ années 1960

6. Pencran a connu depuis les années 1960 une forte croissance démographique passant d'environ 500 habitants à ... à combien, au fait aujourd'hui ?

- ☐ environ 1600 habitants ☐ environ 2200 habitants
☐ environ 1900 habitants ☐ environ 2500 habitants

7. Pencran a eu la réputation d'être une commune riche grâce aux nombreuses entreprises présentes sur son sol. Vous les connaissez certainement. Alors vous êtes capable de retrouver, celle qui, aujourd'hui, n'est pas sur le territoire de la commune.

- ☐ Jaffrédou (crochets pour attelage - oxycoupage)
☐ Sofimat (machines agricoles)
☐ Société brestoise des garages de Bretagne (Peugeot)
☐ Rolland (remorques)

8. La croissance démographique de Pencran s'est faite dans le cadre de nouveaux lotissements avec création de nouvelles rues. Nombreuses sont celles qui portent le nom d'un arbre, d'une plante. Vous savez tous, par exemple dans quel quartier se situe la rue des Châtaigniers ?

- ☐ Kermalguen ☐ Bourg ☐ Hameaux de la Colline ☐ Keranna

9. Notre maire actuel, Jean Crenn, n'est pas un nouveau venu sur la scène municipale pencranaise. Il fut déjà adjoint au maire. Combien de fois ?

- ☐ 1 fois ☐ 2 fois ☐ 3 fois ☐ 4 fois

10. En lecteur attentif du Pencran Infos, vous avez remarqué que l'équipe municipale visite chaque mois un quartier de la commune. Seulement, ils n'ont pas encore eu le temps (mais cela ne saurait tarder évidemment) de rendre visite aux habitants de ...

- ☐ Kerloës ☐ Hameaux de la Colline ☐ Clos du Penhoat ☐ Kernevez

11. Traumatisme pour une génération de Bretons en cette fin des années 1970, l'Amoco Cadiz s'échoue sur les rochers devant Portsall. Quel mois et quelle année était-ce ?

- ☐ mars 1978 ☐ mai 1978 ☐ mars 1979 ☐ mai 1979

12. La langue bretonne fut longtemps interdite dans les écoles. La loi Deixonne a permis l'enseignement du breton. Savez-vous en quelle année elle fut votée ?

- ☐ 1950 ☐ 1955 ☐ 1960 ☐ 1965

13. Parmi ces quatre personnalités bretonnes, l'une fut ministre de l'agriculture immédiatement après la seconde guerre mondiale. Laquelle ?

- ☐ René Pleven ☐ Edouard Leclerc
☐ François Tanguy-Prigent ☐ Alexis Gourvennec

14. Les Alliés ont débarqué en Normandie le 6 juin 1944. Ça, tout le monde le sait (enfin j'espère !). On sait moins la date de la libération de la ville de Brest. C'était en ... ?

- ☐ juin 1944 ☐ juillet 1944 ☐ août 1944 ☐ septembre 1944

15. En 1920, au Congrès de Tours, venait au monde le parti communiste français, suite de la révolution russe d'octobre 1917. La première ville de France à avoir eu un maire communiste (dès 1921) fut bretonne. Il s'agit bien sûr de...

- ☐ Lorient ☐ Guingamp ☐ Douarnenez ☐ Lannion

16. La Bretagne est composée, comme tout le reste du territoire français, de pays à l'identité plus ou moins marquée. Pencran fait par exemple partie du Haut Léon. Seriez-vous capable de dire lequel de ces terroirs traditionnels n'est pas dans le Finistère ?

- ☐ Glazig ☐ Poher ☐ Aven ☐ Porhoët

17. Belle-Ile-en-Mer, Ouessant, Groix sont les îles les plus grandes de la côte bretonne. Parmi cette liste, laquelle possède la superficie la plus importante ?

- ☐ Houat ☐ Batz ☐ Bréhat ☐ Molène

18. La Bretagne n'est pas réputée pour ses imposants cours d'eau, mais chacun a son caractère. Si la Vilaine, le Blavet et l'Oust sont les trois rivières les plus longues de Bretagne, quelle est celle qui arrive en tête dans le Finistère ?

- ☐ l'Elorn ☐ l'Odet ☐ l'Aulne ☐ la Penfeld

19. Brest et Quimper sont les villes les plus peuplées du Finistère. Quelle ville peut espérer monter sur la troisième marche du podium ?

- ☐ Morlaix ☐ Concarneau ☐ Landerneau ☐ Douarnenez

20. Vous savez évidemment le nom du plus haut sommet du Finistère ? Non ? Attention, ne vous fiez pas aux idées reçues, cela se joue à un mètre près !

- ☐ Menez Hom ☐ Roc'h Tredudon
☐ Saint Michel de Brasparts ☐ Roc'h Trevezel

Questions subsidiaires :

a) Combien de questionnaires seront rendus ?

b) Combien auront 20/20 ?

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° Tel :

Jeu gratuit sans obligation d'acheter quoi que ce soit, mais juste pour le plaisir

Vous cherchez de quoi faire original, pas cher et si possible bon, pour vos repas de fin d'année. Pas de problème, la municipalité de Pencran est là... Alors que pensez-vous d'une poularde au vin blanc doux accompagnée de chou rouge rissolé aux marrons et aux pommes ? C'est bon, c'est assez bon marché et c'est plutôt original.

Poularde au vin blanc doux

Les ingrédients : (pour 6)



⇒ la volaille - poularde, chapon, ou un simple poulet.

⇒ Le vin doux - 1 bouteille selon vos moyens financiers (Monbazillac, Sainte croix du mont, coteaux du layon, vin jaune du Jura - l'idéal),



ou un vin plus sec (Riesling) ou pour un goût plus original un crémant (mousseux) ou un champagne.

⇒ Des champignons - 200 à 400g selon les goûts et les moyens (des morilles, les plus chères, aux cèpes, girolles, pleurotes ou simples champignons de Paris). Vous pouvez aussi décider de ne pas ajouter de champignons à la recette.



⇒ De la crème épaisse (200g) ; du sel et du poivre ; du beurre.

⇒ Facultatif : 1 carotte, 2 échalotes, 1 poireau.

La recette

1. Si vous utilisez des morilles séchées (le plus pratique), rincez-les 5 ou 6 fois à l'eau froide puis faites-les tremper 2 à 3 heures dans de l'eau froide. Pour les autres champignons, émincez-les. Si, vous voulez en mettre, hachez les échalotes
2. Découper la volaille en morceaux. Salez et poivrez les morceaux de volaille.
3. Faites fondre une grosse noix de beurre dans une cocotte et faites rissoler les morceaux, à couvert, à feu moyen (ou doux) sur toutes ses faces pendant environ 20 mn, en commençant côté peau. Il ne faut pas faire chevaucher les morceaux. Si, vous le souhaitez, c'est le moment de mettre les échalotes hachées.
4. Retirez les morceaux et placez-les sur du papier absorbant et enlevez la graisse de la cocotte sans racler. Remettez la cocotte sur le feu et déglacez avec le vin. Replacez ensuite les morceaux de volaille dans la cocotte avec les champignons (et si vous le souhaitez, la carotte finement tranchée, le poireau émincé).
5. Faites mijoter à découvert pendant 20 minutes (poulet) encore. Selon la taille de vos morceaux cela peut aller à 30 mn ou 40 mn (chapon) à feu doux. Puis, sortez les morceaux et réservez les au chaud.
6. Ajoutez la crème épaisse à la sauce et faites épaissir en remuant constamment pendant environ 5 mn, en ne faisant pas trop bouillir. Rectifiez l'assaisonnement. Versez alors sur les morceaux de volailles et servez aussitôt.



Chou rouge rissolé aux marrons et aux pommes

Les ingrédients (pour 6)



⇒ 1 chou rouge
⇒ Entre 25 et 30 marrons au naturel, en boîte ou surgelés.



⇒ 250 g de lardons, 3 pommes (granny par exemple) ;

sel, poivre

⇒ Du vin rouge (10 cl) plus du bouillon de volaille (à faire avec un cube) pour environ 10 cl

⇒ Facultatif : 2 ou 3 échalotes



La recette

1. Découpez le chou en fines lamelles après avoir enlevé le trignon et les grosses côtes. Rincez-le abondamment à l'eau froide dans un égouttoir. Hachez les échalotes.
2. Faites rissoler les lardons dans une cocotte, puis jetez-y les lamelles de chou et les échalotes. Faites cuire à couvert environ 5 mn à feu doux en remuant constamment pour ne pas que cela attache.
3. Rajoutez alors le liquide que vous aurez choisi (vin rouge ou vin blanc et bouillon). N'oubliez pas de mélanger très souvent.
4. Epluchez et découpez les pommes en quartiers ou en gros morceaux.
5. Au bout de 20 mn de cuisson, rajoutez les pommes. Remuez toujours en évitant de trop casser les morceaux de pommes. S'il ne reste presque plus de liquide rajoutez-en un peu. Recouvrez et continuez la cuisson à feu doux en remuant de temps en temps.
6. Faites cuire encore une 20^{aine} de minutes (toujours à feu doux) et ajoutez maintenant les marrons. Vérifiez encore une fois l'état du liquide pour éventuellement en rajouter. Recouvrez et laissez cuire à feu doux en remuant de temps en temps.
7. Au bout de 20 autres minutes supplémentaires, c'est prêt à servir. Mais il faut toujours goûter avant pour vérifier l'assaisonnement et que le chou et les marrons (surtout si vous avez mis des surgelés) soient bien moelleux. S'ils sont trop fermes à votre goût, poursuivez la cuisson (de 5 à 20 mn). Sinon, versez dans un plat et servez aussitôt.

Une variante consiste à ne pas rajouter les pommes au chou, mais à les poêler à part dans du beurre et à les servir en quartiers entiers à côté du chou. Une autre à servir une purée de marrons (salée) à la place des marrons entiers.

